Numéro de version 1

Page : 1/11

MSDS10051 Révision: 07.06.2014

SECTION1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · Date d'établissement: 06.06.2014
- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: Vernis Ultra Gloss Voc 2:1
- · Code du produit UGV5/V1
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Utilisation de la substance / de la préparation: Peinture
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/ Fournisseur:

Carross

Téléphone: 01.60.27.20.19 Téléfax: 01.83.64.85.94

- · Courriel de la personne chargée de la fiche de données de sécurité: contact@carross.eu
- · Service chargé des renseignements: contact@carross.eu
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence: 01.60.27.20.19

SECTION 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

R10-52/53-66-67: Inflammable. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. L'exposition répétée peut provoquer

dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer

somnolence et vertiges.

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler, dans une concentration élevée, sur le sol, dans les fosses, canaux et caves.

Danger élevé d'incendie et d'explosion dans le cas d'une accumulation dans des endroits fermés ou dans des sous-sols.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

A des effets narcotisants.

· Système de classification:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP. (suite page 2)

ge 2)

Révision: 07.06.2014 Numéro de version 1

Nom du produit : Vernis Ultra Gloss Voc 2:1

(suite de la page 1)

Page : 2/11

· · Pictogrammes de danger





GHS02

- · Mention d'avertissement Attention
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Acétate de n-butyle

· Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

· Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contient sébacate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle). Peut produire une réaction allergique.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

SECTION3: Composition/informationssur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description:

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux.

· Composants contribuant aux dangers:	
CAS: 123-86-4	10-25%
CAS: 64742-95-6 EINECS: 265-199-0 Numéro index: 649-356-00-4 Numéro index: 649-356-00-4 Solvant naphta aromatique léger (pétrole) Xn R65; N R51/53 R10-66-67 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; ↑ STOT SE 3, H336	2,5-10%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

Numéro de version 1

selon 1907/2006/CE, Article 31

Page: 3/11

Révision: 07.06.2014

Nom du produit: Vernis Ultra Gloss Voc 2:1

(suite de la page 2) CAS: 110-43-0 heptane-2-one 2,5-10% EINECS: 203-767-1 Xn R20/22 R10 Numéro index: 606-024-00-3 Flam. Liq. 3, H226; 🕦 Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, 2,5-10% CAS: 108-65-6 Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle EINECS: 203-603-9 R10 Numéro index: 607-195-00-7 🐠 Flam. Liq. 3, H226 CAS: 108-10-1 4-méthylpentane-2-one 2,5-10% EINECS: 203-550-1 🗶 Xn R20; 🗶 Xi R36/37; 🐞 F R11 Numéro index: 606-004-00-4 ò Flam. Lig. 2, H225; 🕦 Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335 CAS: 41556-26-7 sébacate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) < 2,5% EINECS: 255-437-1 🗙 Xi R43; 👺 N R50/53 🅸 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; 아 Skin Sens. 1, H317

SECTION 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premierssecours
- · Indications générales: Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si necessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

Laver avec beaucoup d'eau et du savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Contact tenace avec la peau peut mener à un degraissage, appliquer un onguent après contact tenace.

· Après contact avec les yeux:

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

- · 4.2 Principaux sympômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Traitement symptomatique

SECTION5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Movens d'extinction
- · Movens d'extinction:

Dioxyde de carbone (CO₂), poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂)

Peut former des mélanges explosifs vapeur-air.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipementspécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 4)

[·] Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Numéro de version 1 Révision: 07.06.2014

Nom du produit: Vernis Ultra Gloss Voc 2:1

(suite de la page 3)

Page : 4/11

· Autres indications

Refroidir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

SECTION6: Mesures à prendreen cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Tenir les sources d'incendie éloignées.

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terres de diatomée, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé.

· 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendrepour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.

S'assurer que toutes les limites applicables au poste de travail sont respectées.

· Préventions des incendies et des explosions:

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Des mélanges inflammables peuvent se constituer dans le fût métallique vidangé.

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures pour eviter une charge électrostatique.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stockage conformément aux prescriptions légales.

Respecter les consignes pour le stockage de liquides inflammables.

· Indications concernant le stockage commun:

Respecter les regulations de stockage de liquide inflammables.

· Autres indications sur les conditions de stockage :

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION8: Contrôles de l'exposition/protectionindividuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

Numéro de version 1

Page : 5/11

Nom du produit: Vernis Ultra Gloss Voc 2:1

(suite de la page 4)

Révision: 07.06.2014

· 8.1 Paramètres de contrôle

· · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Obligation de respecter de valeurs limites pour carbure d'hydrogen au lieu de travail.

123-86-4 A	Cétate de n-butyle	?	,	
VME (France)		Valeur momentanée: 940 mg/m³, 200 ppm		
		Valeur à long terme: 710 m	$19/m^3$, 150 ppm	
110-43-0 h	eptane-2-one			
VME (France)		Valeur momentanée: 475 m		
		Valeur à long terme: 238 m		
		risque de pénétration percutanée		
IOELV (Un	nion Européenne)			
		Valeur à long terme: 238 mg/m³, 50 ppm Peau		
108-65-6 4	Cótato do 2-mótho	xy-1-méthyléthyle		
VME (Fran		Valeur momentanée: 550 m	ng/m³ 100 nnm	
VIVIL (Trun	ice)	Valeur à long terme: 275 m		
		risque de pénétration percutanée		
IOELV (Un	nion Européenne)	Valeur momentanée: 550 m	ng/m^3 , 100 ppm	
	•	Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm		
		Peau		
108-10-1 4	-méthylpentane-2	-one		
VME (Fran	ıce)	Valeur momentanée: 208 mg/m³, 50 ppm		
		Valeur à long terme: 83 mg/m³, 20 ppm		
IOELV (Un	nion Européenne)			
		Valeur à long terme: 83 mg/m³, 20 ppm		
· DNEL				
108-65-6 A	<i>lcétate de 2-métho</i>	xy-1-méthyléthyle		
Oral	DNEL long-term	a exposure - systemic effects	1,67 mg/kg bw/d (general population)	
Dermique	DNEL long-term	a exposure - systemic effects	54,8 mg/kg bw/d (general population)	
			153,5 mg/kg bw/d (travailleurs)	
Inhalatoire	DNEL long-term	exposure - systemic effects	33 mg/m³ (general population)	
			275 mg/m³ (travailleurs)	
· PNEC	<u> </u>		ı	
108-65-6 A	Cétate de 2-métho	exy-1-méthyléthyle		
	35 mg/l (eau douc			
6,33	5 mg/l (aqua (inte	rmittent releases))		
0,00	635 mg/l (eau de 1	ner)		
	9 mg/kg (sédiment			
	29 mg/kg (sédimer			
	9 mg/kg (sol)	,		
) mg/l (traitement	des eaux usées)		
	0 1	/		

· Indications complémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Numéro de version 1 Révision: 07.06.2014

Nom du produit: Vernis Ultra Gloss Voc 2:1

(suite de la page 5)

Page: 6/11

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire:

Si toutes les limites de lieu de travail sont observées et la bonne ventilation est garantie, aucune précaution spéciale nécessaire.

· Protection des mains :

Gants de protection

Pour éviter des problèmes de peau, réduire le port des gants au minimum indispensable.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente non il s'agit d'une substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- · Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques
- · Protection du corps : Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition.

SECTION9: Propriétésphysiqu	ies et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés ph Indications générales.	ysiques et chimiques essentielles
· Aspect: Forme:	li avida
rorme: Couleur:	liquide incolore
· Odeur:	caractéristique
· Seuil olfactif:	non déterminé
· valeur du pH:	non applicable
· Modification d'état	
Point de fusion:	non déterminé
Point d'ébullition:	non déterminé
· Point d'éclair:	23 °C
· Inflammabilité (solide, gazeux):	non applicable
· Température d'inflammation:	370 °C
· Température de décomposition:	non déterminé
· Auto-imflammabilitité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosivité:	
inférieure:	3,0 Vol %
supérieure:	10,4 Vol %
· Propriétés comburantes	néant
· Pression de vapeur:	non déterminé
· Densité à 20 °C:	~ 1 g/cm³
· Densité relative. à 20 °C	$\sim 1 (H_2 O = 1)$

Numéro de version 1

Page: 7/11

Nom du produit: Vernis Ultra Gloss Voc 2:1

(suite de la page 6)

Révision: 07.06.2014

 Densité de vapeur (AIR = 1): Vitesse d'évaporation. 	non déterminé non déterminé	
· Solubilité dans/miscibilité avec · l'eau:	dans/miscibilité avec non ou peu miscible	
· Coefficient de partage (n-octano	ol/eau) : non déterminé	
· Viscosité : dynamique : cinématique à 20°C; · 9.2 Autres informations	non déterminé < 40 s (ISO 6 mm) Pas d'autres informations importantes disponibles.	

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité consulter 10.3
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique / conditions à éviter :

Évitez coups, frictions, frottement, chaleur, étincelles et charges électrostatiques.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dégagement possible de mélanges vapeur - air inflammables.

Les emballages en fût métallique vides et non nettoyés peuvent contenir des gaz qui se sont dégagés du produit et qui, mélangés à l'air, constituent des mélanges explosibles

- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Agents puissants d'oxydation
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂)

SECTION11: Informationstoxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë:

· Valeurs LD	/LC50 déte	erminantes pour la classification :
123-86-4 A	cétate de n	-butyle
Oral	LD50	13100 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	14100 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	> 21 mg/l (rat)
64742-95-6	Solvant no	aphta aromatique léger (pétrole)
Oral	LD50	> 6800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 3400 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	> 10,2 mg/l (rat)
110-43-0 h	eptane-2-or	ne
Oral	LD50	1600 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 10206 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	2000 - 4000 mg/l (rat)
108-65-6 A	cétate de 2	-méthoxy-1-méthyléthyle
Oral	LD50	8532 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	35,7 mg/l (rat)
108-10-1 4-	méthylpen	tane-2-one
Oral	LD50	2100 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	16000 mg/kg (lapin)
		(suite page 8)

Numéro de version 1 Révision: 07.06.2014

Nom du produit: Vernis Ultra Gloss Voc 2:1

(suite de la page 7)

Page: 8/11

Inhalatoire | LC50/4 h | 8,3 - 16,6 mg/l (rat)

- · Effet primaire d'irritation :
- · de la peau :

Contact tenace ou periodique avec la peau peut mener à un degraissage de la peau et ensuite provoquer des irritations de la peau ou aboutir a une dermatose.

- · des yeux : Faible effet d' irritation
- · Toxicité subaiguë à chronique : pas classé
- · Indications toxicologiques complémentaires :

L'inhalation de vapeurs concentrées peut entraîner des états narcotiques ainsi que des maux de têtes, vertiges, etc.

- · Sensibilisation Contient une substance sensibilisante. Peut déclencher une réaction allergique.
- · Toxicité par administration répétée pas classé
- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Basé sur des informations actuellement connues pas d'effets CMR.

SECTION12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aqu	uatique :
123-86-4 A	cétate de n-butyle
EC50	959 mg/l (pseudomonas putida) (EC10)
EC50/24 h	72,8 mg/l (daphnia magna)
IC50/72 h	674,7 mg/l (algae (Scenedesmus subspicatus))
LC50/96 h	62 mg/l (leuciscus idus)
	100 mg/l (lepomis macrochirus)
	18 mg/l (tête de boule (Pimephales promelas))
NOEC/21 d	23 mg/l (daphnia magna)
110-43-0 he	ptane-2-one
EC50/48 h	> 90 mg/l (daphnia)
LC50/96 h	131 mg/l (tête de boule (Pimephales promelas))
108-65-6 A	cétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
IC50/96 h	100 - 180 mg/l (onchorhyncus mykiss) (OECD 203) IUCLID
LC50/96 h	100-180 mg/l (red killifish (Oryzias latipes)) (OECD 203) ECHA-RegDossier (1987-09-21)

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales :

Nocif pour les organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 2 (Auto-Classification): polluant

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Code déchet: Elimination suivant les produits absorbés.

Numéro de version 1 Révision: 07.06.2014

Nom du produit: Vernis Ultra Gloss Voc 2:1

(suite de la page 8)

· Catalogue européen des déchets:

L'attribution du code de déchets selon le catalogue européen des déchets dépend de la source ou du processus de production.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14.1 No UN	
ADR, IMDG, IATA	UN1263
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	
ADR	UN1263 PEINTURES, Dispositions spéciales 6401
IMDG, IATA	PAINT
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR	
Classe	3 (F1) Liquides inflammables.
Étiquette	3
IMDG, IATA	
Class Label	3 Flammable liquids. 3
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	III
	111
14.5 Dangers pour l'environnement: Polluant marin:	NON
	IVOIV
14.6 Précautions particulières à prendre par	
l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
Indice Kemler:	30
No EMS:	F-E, <u>S-D</u>
14.7 Transporten vrac conformémentà l'annexe	
de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	Expédtion postale interdite ou restreindue. Respect les régualtions specielles de la poste.
ADR	
Quantités exceptées (EQ):	EI
Quantités limitées (LQ):	5L
Catégorie de transport	3
Code de restrictionen tunnels:	D/E
"Règlementtype" de l'ONU:	UN1263, PEINTURES, Dispositions spéciales 640. III

Numéro de version 1 Révision: 07.06.2014

Nom du produit: Vernis Ultra Gloss Voc 2:1

(suite de la page 9)

Page: 10/11

SECTION 15: Informations réglementaires

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Prescriptions nationales :
- · Indications sur les restrictions de travail: Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
- · Règlementen cas d'incident:

Les seuils quantitatifs selon le règlement en cas d'incident doivent être respectés.

- · Classe de pollution des eaux : Classe de danger pour l'eau 2 (Auto-Classification) : pollutant
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

Cette/ces phrase(s) R est/sont assigné(s) au(x) composant(s) et ne représente(nt) pas nécessairement la classification de la préparation.

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.
- R10 Inflammable.
- R11 Facilement inflammable.
- R20 Nocif par inhalation.
- R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.
- R36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- *R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.*
- R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- *R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.*

· Service établissant la fiche de données de sécurité :

XXX Téléphone: 01.60.27.20.19
Téléfax: 01.83.64.85.94

· Acronymeset abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

Numéro de version 1 Révision: 07.06.2014

Nom du produit: Vernis Ultra Gloss Voc 2:1

(suite de la page 10)

Page: 11/11

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

 $PNEC:\ Predicted\ No-Effect\ Concentration\ (REACH)$

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2 Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3 Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1

Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1 Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1 Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2 Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3

· * Données modifiées par rapportà la version précédente

FR